

N° 01
22 août 2019

Présents Alain Martin, Président
Daniel Moulet - Patrice Le Clère - Georges Le Glédic
Jean-Charles Guérin, Jérôme Peslier

Assiste Sébastien Duret, Directeur

Les suivantes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission compétente de la L.F.P.L dans un délai de 7 jours à compter de la publication de la décision conformément à l'article 190 des Règlements Généraux.

1. Informations du Président

Le Président fait part de tous les dossiers en cours de procédure, et en particulier des dossiers des clubs de Saint-Herblain OC et La Mellinet de Nantes.

- **Espace Noël Le Graët**

Le Président informe les membres du Bureau sur la mise à disposition d'un distributeur de boissons non alcoolisées et denrées alimentaires le mardi 3 septembre.

La mise en place de la porte extérieure pour la salle d'attente sera réalisée le 8 octobre.

Un rendez-vous est pris afin de matérialiser le traçage au sol des places de parking dont 2 places handicapées. A cette même occasion, il sera réalisé un nouveau marquage au sol sur le site du siège.

Le Président informe le Bureau de la signature d'une convention de partenariat avec le restaurant l'Atelier et la Société Arrosage System.

- **Services Civiques**

Le Bureau décide de recruter 2 services civiques et non 3 comme convenu au dernier Comité.

Ces 2 services civiques seraient basés au District dont les horaires seraient en alternance matin ou après-midi.

Le poste de travail serait situé à la borne d'accueil.

La fiche de poste serait la suivante :

- Aide aux clubs sur le développement des actions éducatives
- Suivi des actions mises en place dans les clubs autour du PEF
- Rédaction d'un journal sur les actions PEF
- Préparation, mise en œuvre, réalisation d'actions PEF lors des finalités du District
- Aide administrative aux différents postes de Secrétariat

Les candidatures doivent être transmises au District au plus tard le 15 septembre pour un recrutement le 6 Octobre 2019

- **Délégué au match**

Le Bureau entérine et valide le fait qu'en l'absence de Délégué au match, la rencontre ne pourra pas débiter. Cette disposition sera apportée aux Règlements du District.

2. Nomination Commissions

Le Bureau du Comité de Direction nomme :

Commissions	Nom / Prénom
Football à effectif réduit U7-U9 secteur 5	ALLAIRE Karim
Pratiques diversifiées	BOULARD Florian

3. Challenge du Respect (document en annexe)

Le Bureau valide le règlement pour la saison 2019-2020.

4. Organisation des réunions de rentrée

La réunion se déroulera à la salle Claude Simonet en premier lieu puis l'émargement et la remise du matériel seront effectués uniquement à l'issue de la réunion au 19 rue du Leinster. Il n'y aura pas d'émargement avant afin de démarrer à l'heure et de ne pas avoir de départ anticipé.

Dans les plaquettes, seront imprimés et remis :

- Nouvel organigramme
- Modifications lois du jeu
- Fiche plastifiée « rôle du délégué au match »
- Dépliant partenaire Arrosage System
- Plaquette terrain Foot5

Il sera également remis des brassards de délégués et responsables d'équipe au prorata des équipes engagées par les clubs.

5. Assemblées Générales

7.1 Assemblée ordinaire : 12 octobre 2019

- **Vœux et des questions diverses présentés par les clubs**

Les vœux doivent être déposés au plus tard le 11 septembre 2019.

- **Modalités de pointage**

Le pointage sera assuré par les salariés du District.

- **Remises des dotations**

Une dotation sera remise aux clubs présents à la fin de l'Assemblée Générale.

- **Ordre du jour :**

De 8 h 00 à 9 h 00 : accueil et pointage des représentants des Clubs

9 h 00 : Ouverture par le Président du District de l'Assemblée Générale Ordinaire

Mot d'accueil du Président du District

- Approbation des PV des Assemblées Générales du 13 octobre 2018
- Mot du Président du District
- Présentation du Rapport moral saison 2018/2019 par le Secrétaire Général - **Approbation**
- Remise de la réplique de la Coupe de District Albert Bauvineau, au club vainqueur la saison passée.
- Présentation des Comptes financiers de la saison 2018/2019 par le Trésorier
- Rapport sur les comptes du Commissaire aux Comptes, et Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
– **Approbation des comptes**

- Présentation du budget prévisionnel 2019/2020 par le Trésorier – **Approbation**
- Présentation des modifications des statuts
- Election des représentants des clubs de District aux Assemblées Générales de Ligue de la saison 2019/2020 - **Vote**

PAUSE

- Challenge du Respect « VIVRE ICI »
- Challenge de la Féminisation « DISTINCTIO »
- Remise des récompenses aux Bénévoles du mois « CREDIT AGRICOLE »
- Challenge de l'Arbitrage « INTERSPORT »
- Résultat des Elections
- Intervention de NANTES SPORT

Interventions des personnalités présentes

Clôture de l'Assemblée Générale par le Président de District

Remise des dotations aux clubs

7.2 Assemblée Elective

Au regard des éléments demandés par la FFF, une date prévisionnelle est prévue le samedi 27 juin 2020. Le lieu et la date restent à confirmer en fonction de la disponibilité de la salle Capellia.

RAPPEL DES STATUTS :

13.2.1 Conditions générales d'éligibilité

Est éligible au Comité de Direction tout membre individuel de la FFF, de la Ligue ou d'un District de la Ligue ainsi que tout licencié d'un club ayant son siège sur le Territoire et en règle avec la FFF, la Ligue et le District.

Le candidat doit être à jour de ses cotisations et domicilié sur le territoire du District ou d'un district limitrophe.

Ne peut être candidate :

- la personne qui n'est pas licenciée depuis au moins 6 (six) mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence.
- la personne qui n'a pas 18 (dix-huit) ans au jour de sa candidature ;
- la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;
- la personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.

13.2.2 Conditions particulières d'éligibilité

a) L'arbitre

L'arbitre doit être un arbitre en activité depuis au moins trois (3) ans ou être arbitre honoraire, membre d'une association groupant les arbitres de football disposant de sections régionales dans le tiers au moins des Ligues métropolitaines de la FFF. Il doit être choisi après concertation avec l'association représentative.

En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre de la commission d'arbitrage du District depuis trois (3) ans au moins.

b) L'éducateur

L'éducateur doit être membre d'une association groupant les éducateurs de football disposant de sections régionales ou départementales dans le tiers au moins des Ligues métropolitaines de la Fédération. Il doit être choisi après concertation avec l'association représentative.

En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre d'une commission technique du District depuis trois (3) ans au moins.

Il doit être titulaire du B.M.F., du B.E.F., du D.E.S, du B.E.F.F, du B.E.P.F, ou d'un des diplômes correspondants (cf. tableau de correspondances annexé au Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football).

13.3 Mode de scrutin

Les membres du Comité de Direction sont élus au scrutin de liste sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

Déclaration de candidature :

Une seule déclaration est obligatoire pour chaque liste qui comporte autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir, dont, au minimum, les représentants prévus à l'article 13.1 ci-avant, et un candidat désigné comme étant la tête de liste.

La déclaration de candidature comporte la signature, les nom(s) et prénoms de chaque candidat, et précise ceux qui figurent au titre d'une catégorie obligatoire susvisée.

La liste doit indiquer lesquels de ses candidats exerceront les fonctions exécutives essentielles (Président, Secrétaire, Trésorier), étant rappelé que la fonction de Président est réservée au candidat tête de liste.

Nul ne peut être sur plus d'une liste.

Est rejetée la liste :

- ne comportant pas autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir,
- portant le nom d'une ou plusieurs personnes figurant sur une autre liste,
- où ne figureraient pas, au minimum, des représentants pour chaque catégorie obligatoire.

Le non-respect d'une ou plusieurs conditions d'éligibilité par un membre de la liste entraîne le rejet de celle-ci.

La déclaration de candidature doit être adressée au secrétariat du District par envoi recommandé, au plus tard 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Aucun retrait volontaire ou remplacement de candidat, ni aucun changement dans l'ordre de présentation de la liste n'est accepté au-delà de l'échéance prévue ci-dessus.

Il est délivré un récépissé de candidature si les conditions de forme visées ci-dessus, et celles d'éligibilité fixées à l'article 13.2 sont remplies.

Le refus de candidature doit être motivé.

Type de scrutin de liste :

Les élections dans le District sont organisées selon *un scrutin de liste bloquée*.

L'élection se fait dans les conditions suivantes :

- Si plusieurs listes se présentent :
 - Si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, il lui est attribué l'intégralité des sièges.
 - Si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés à l'issue de ce premier tour, il est procédé à un second tour pour lequel ne peuvent se maintenir, dans le cas où plus de deux (2) listes sont candidates, que les deux (2) listes ayant obtenu le plus de suffrages exprimés à l'issue du premier tour.
 - La liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés à l'issue de ce second tour se voit attribuer l'intégralité des sièges.
- Si une seule liste se présente :
 - L'élection ne comporte qu'un seul tour. Le vote est organisé en proposant aux votants des bulletins « pour » ou « contre » l'unique liste proposée. Il est attribué l'intégralité des sièges à la liste candidate si elle obtient la majorité absolue des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, un nouveau processus électoral est organisé et le Comité de Direction sortant administre le District jusqu'à la nouvelle élection.

6. Vie des clubs

Nom club	N°	Demande	Décision
US BUGALLIERE	527371	Demande d'accession en D1 Entreprise	Le Bureau donne son accord (Article 47 alinéa 6 du Statut de l'Arbitrage suite à fusion)
TRIGNAC OS	525242	Inactivité partielle Seniors A	Transmis à la Ligue. L'équipe seniors masculine D3 ne sera pas remplacée.
KILTIR PÉI OCÉAN INDIEN	560283	Affiliation Loisirs	AVIS FAVORABLE
PORNICHET FOOT LOISIR		Affiliation Loisirs	AVIS FAVORABLE
FC NANTES	501904	Demande dérogation U13F en U13 garçons	AVIS DEFAVORABLE au regard des dispositions prises lors du Comité de Direction du 25 juillet 2019.

ENTENTES - 2019-2020

NOM DE L'ENTENTE	CLUBS	AFFILIATION	DIVISION	DATE DEMANDE	DATE ACCORD	DATE REFUS	MOTIF REFUS
U18							
ENT. ST MARS DES/CELLIER M	JA ST MARS DU DESERT LE CELLIER MAUVES FC	513964 581259	D4	24/07/2019	22/08/2019		
ENT. ST ANDRE/ST LYPHARD	LA ST ANDRE ST LYPHARD AM.	510656 510460	D5	11/08/2019	22/08/2019		
U17							
ENT. OUDON COUFFE/GJ JOUE	OUDON COUFFE FC GJ JOUE LES TOUCHES	581315 581910	D1	19/08/2019	22/08/2019		
U16							
ENT. MESANGER/ST GEREON	MESANGER AS ST GEREON REVEIL	516995 520217	D1	26/07/2019	22/08/2019		
U15							
ENT. MESANGER/ST GEREON	MESANGER AS ST GEREON REVEIL	516995 520217	D4	26/07/2019	22/08/2019		
ENT. COUERON ST/VIGNEUX	STADE COUERONNAIS ES VIGNEUX	546832 520086	D4	07/08/2019	22/08/2019		
U13							
ENT. AS BRIVET/CAMPBON	QUILLY AS BRIVET CAMPBON ESP.	590293 512449	x	16/07/2019		22/08/2019	Une seule équipe en entente par catégorie. Division non précisée
ENT. CAMPBON/BRIVET	CAMPBON ESP. QUILLY AS BRIVET	512449 590293	x	16/07/2019		22/08/2019	
SENIORS FEMINIENS							
ENT. ST MARS DES/OUDON COUFFE	JA ST MARS DU DESERT OUDON COUFFE FC	513964 581315	D5	20/08/2019	22/08/2019		Sous réserve engagée en dernière division
U15 F.							
ENT. CHAPELLE FCCM/GJ PAYS NOIR	FC CHAPELLE DES MARAIS GF PAYS NOIR ST LYPHARD	501941 560170	x	13/08/2019	22/08/2019		
U13 F.							
ENT. CHAPELLE FCCM/GF PAYS NOIR	FC CHAPELLE DES MARAIS GF PAYS NOIR ST LYPHARD	501941 560170	x	13/08/2019	22/08/2019		

7. Rentrée féminine

Le Bureau retient les candidatures suivantes

U10F – U11F	28 septembre 2019	AOS PONTCHATEAU
U6F – U9F	5 octobre 2019	FC ENTENTE DU VIGNOBLE (Monnières)

Il est proposé aux autres candidats d'accueillir les rassemblements départementaux U11F le 14 mars 2020.

Le Président,
Alain Martin



Le Secrétaire,
Daniel Moulet

